

# COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Mai 2026

Conseillers municipaux en exercice	19
Présents	16
Quorum	10
Votants	19

**N° 2026/05/28/30 - OBJET : Adhésion de la commune de Maussane-les-Alpilles à la Fédération Régionale des Offices de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur (FR.OT Région Sud) pour l'année 2026**

Le vingt-huit mai deux mil vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-deux mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

**Etaient Présents** : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, GARCIN-GOURILLON Christine, REYNOUD, Henri, STEKELOROM Dominique, JUGLARET Laurent, WAJS Alexandre, LAFFITTE Patrick, JUAN PIRÉ Elisabeth, COLOMEDA Sylvie à compter du point 30, MOUCADEL Virginie, GARZINO Murielle, THOMAS Sébastien, ARSAC Claire, SERRIER Jean-Guy et CHENEVEZ Olivier,

**Pouvoirs** : CHAIM Sabine a donné pouvoir à STEKELOROM Dominique, SANTÉ Michel à Jean-Christophe CARRÉ et Lucie BABIN à Claire ARSAC

**Absents excusés** : COLOMEDA Sylvie jusqu'au point 29 inclus

**Secrétaire de séance** : Alexandre WAJS

**Rapporteur** : Christine GARCIN-GOURILLON

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** que la commune de Maussane-les-Alpilles dispose d'un office de tourisme communal assurant des missions essentielles d'accueil, d'information, de promotion touristique et d'accompagnement du développement touristique local ;

**Considérant** que la Fédération Régionale des Offices de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur (FR.OT Région Sud) constitue la tête de réseau régionale des organismes locaux de tourisme et regroupe plus de 120 structures touristiques en Région Sud ; ([FROT Région Sud](#))

**Considérant** que cette fédération assure des missions de professionnalisation, de formation, de conseil, d'accompagnement stratégique et de représentation des offices de tourisme auprès des institutions régionales et nationales ; ([FROT Région Sud](#))

**Considérant** que l'adhésion de la commune à cette fédération permettra à l'Office de Tourisme communal de bénéficier de nombreux services et outils utiles à son développement et à la modernisation de ses pratiques, notamment :

- l'accès à un important réseau régional d'échanges et de mutualisation des bonnes pratiques ;
- un accompagnement technique et méthodologique dans les démarches de qualité, de classement et de labellisation ;
- un appui dans les démarches « Destination d'Excellence », « Tourisme et Handicap » et dans les politiques de tourisme durable ; ([FROT Région Sud](#))
- l'accès à une offre de formations professionnelles spécialisées dans les métiers du tourisme (accueil, communication, commercialisation, numérique, management, développement durable, réseaux sociaux, stratégie territoriale, etc.) ; ([catalogue-formations.offices-tourisme-sud.fr](#))
- une veille réglementaire, juridique, sociale et numérique permettant d'anticiper les évolutions du secteur touristique ; ([FROT Région Sud](#))
- un accompagnement à la transition numérique et aux nouvelles pratiques du tourisme ;
- l'accès à des webinaires, ateliers techniques, observatoires régionaux et retours d'expériences ; ([FROT Région Sud](#))
- une meilleure représentation des intérêts de l'Office de Tourisme communal auprès des partenaires institutionnels régionaux et nationaux ;
- la possibilité de renforcer la visibilité et l'attractivité touristique de la destination Maussane-les-Alpilles au sein du réseau régional.

**Considérant** que cette adhésion participe à la professionnalisation de l'Office de Tourisme communal et contribue à renforcer la qualité de l'accueil touristique, l'attractivité du territoire et le développement économique local ;

**Considérant** que le montant de la cotisation annuelle 2026 s'élève à **550 €** ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE l'adhésion** de la commune de Maussane-les-Alpilles à la Fédération Régionale des Offices de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur (FR.OT Région Sud) pour l'année 2026 ;
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer tout document relatif à cette adhésion ;
- **INSCRIT les crédits nécessaires** au budget communal 2026, pour un montant de **550 €** correspondant à la cotisation annuelle.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : **02 JUN 2026**

Publication sur le site de la mairie le :

**02 JUN 2026**  
Le Maire,

Secrétaire de séance,

Alexandre WAJS

The block contains a handwritten signature in blue ink and a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'LE DEPT. MAUSSANE - les - ALPILLES' and the number '13' at the bottom.

Jean-Christophe CARRÉ

The block contains a handwritten signature in blue ink and a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'LE DEPT. MAUSSANE - les - ALPILLES' and the number '13' at the bottom.